

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE

DOMAINE :  
Finances

SOUS DOMAINE :  
Décisions budgétaires

**OBJET :**  
**Adoption du compte  
administratif 2023**

Le nombre de  
membres du Comité  
Syndical en exercice  
est de 6.

CONVOCACTION ET  
AFFICHAGE EN  
DATE DU 21/03/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2024/06

**DELIBERATION DU COMITÉ DU SYNDICAT  
D'IRRIGATION DE CUXAC-COURSAN**

Séance du Comité du Syndicat d'Irrigation du 3 avril 2024,  
Le Comité du Syndicat d'Irrigation CUXAC-COURSAN  
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de M. BOUTET Jean-Marc.

Présents : M. Jean-Marc BOUTET, M. Nicolas LORENZO, M. Serge  
MARONDA, M. Thomas CALVO, Mme Eliane FEIT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1, L 2121-31, L 2341-1,

M. le Président expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023,

M. DELFOUR ayant quitté la séance, le comité syndical siège sous la présidence de M. BOUTET Jean-Marc conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Comité syndical d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement avec restes à réaliser	Total
Dépenses	36 865.45 €	17 611.65 €	54 477.10 €
Recettes	94 002.16 €	24 000.35 €	118 002.51 €
Résultat de l'exercice	+ 57 136,71 €	+ 6 388,70 €	+ 63 525,41 €

Le Comité Syndical,  
Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,  
Adopte le Compte administratif pour l'exercice 2023.

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président,

Le Secrétaire,

Jean-Marc BOUTET

Nicolas LORENZO

